PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-JOSEPH

Procès-verbal de la session ordinaire du mardi 16 février 2010

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Joseph tenue à l'école, le 16 février de l'an deux mille dix à dixneuf heures trente.

PRÉSENCES

Mmes Danielle Côté, parent

Isabelle Doyon, enseignante

Lucie Thivierge, éducatrice au service de garde

Hélène Vallée, enseignante

MM. Normand Cossette, enseignant

Sylvain Lacroix, parent Christian Leclerc, parent Stéphane Saulter, parent

Aussi présente :

Mme Andrée Roy, directrice

ABSENCES Mmes Martine St-Laurent, commissaire

Valérie Simoneau, représentante de la communauté

OUVERTURE DE LA RÉUNION Le quorum est atteint, l'assemblée peut débuter. Il est 19 h 32.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE-486-10 IL EST RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté avec l'ajout du point *Hockey dans la cour d'école* .

ADOPTÉE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2010

CE-487-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Sylvain Lacroix,

QUE le procès-verbal soit adopté avec le retrait du point *Hockey dans la cour d'école* puisque ce dernier avait été traité après la levée de l'assemblée. Il est demandé de le placer à l'ordre du jour de cette rencontre.

ADOPTÉE.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi particulier.

INTERVENTION DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune intervention de l'assemblée.

RÉVISION BUDGÉTAIRE

Suite à la présentation de la révision budgétaire de l'école, les membres échangent sur les points suivants :

- Allocation du MELS au niveau informatique d'enseignement;
- Sommes attribuées pour la bibliothèque;
- Somme réservée au contrat d'entretien ménager en lien avec la qualité du service reçu. Il est recommandé de faire un suivi auprès de la commission scolaire pour le piètre état de notre école au niveau de la propreté.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE GARDE

Les membres prennent connaissance du document. Ils en approuvent le contenu suite à la modification d'une coquille à la page 3.

LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE GESTION

Madame Roy présente les nouveaux défis apportés par l'adoption du projet de loi 88, modifiant la Loi sur l'instruction publique. Les membres sont informés, entre autres, des buts et orientations de la convention de partenariat entre la commission scolaire et le MELS ainsi que de la convention de gestion entre l'école et la commission scolaire.

Un document synthèse des 5 buts des conventions de partenariat en lien avec les treize voies de la réussite et les secteurs privilégiés pour agir, est remis à chacun.

AFFAIRES NOUVELLES

Hockey dans la cour d'école : les membres se questionnent sur la réglementation pour le hockey dans les cours d'école. Des vérifications ont été faites et la seule réglementation existante est celle du port obligatoire du casque lorsque le hockey se pratique sur glace.

Grand défi Pierre Lavoie : les membres se questionnent à savoir si notre école y participe cette année.

Retour sur la Semaine des enseignants : les enseignants présents remercient le conseil d'établissement pour la belle attention à leur égard.

Sortie pour récompenser les élèves méritants : dans le cadre du projet d'émulation des bons comportements à l'école, les élèves méritants iront glisser à Pikogan le 24 février en après-midi.

Conseil des élèves : il serait intéressant de mettre le nom des élèves du conseil sur le site WEB de l'école.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

CE-488-10 IL EST RÉSOLU.

QUE l'assemblée soit levée. Il est 21 h 12.

ADOPTÉE.

Christian Leclerc	Andrée Roy
Président du C É	secrétaire d'assemblée